

L'AMMC lance un programme de formation technique sur les produits dérivés avec l'assistance de la Commodity Futures Trading Commission (CFTC)

Rabat, 28 juillet 2023

Dans le cadre de la collaboration mise en place entre l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) et la Commodity Futures Trading Commission (CFTC), un programme de formation technique sur les produits dérivés a été organisé du 24 au 28 juillet 2023 au siège de l'AMMC à Rabat et ce, au profit de cadres de l'AMMC et d'acteurs de l'écosystème du marché des capitaux marocain.

Ce programme de formation a été conçu pour répondre aux spécificités du marché des capitaux marocain dans l'objectif d'accompagner la mise en place du marché à terme d'instruments financiers au Maroc.

Les thématiques abordées lors de ce programme ont principalement porté sur les aspects fondamentaux des marchés des produits dérivés, tels que l'encadrement juridique et la dimension réglementaire, la régulation et la protection des investisseurs, la supervision et la surveillance du marché, la gestion et maîtrise des risques émanant des produits dérivés, ainsi que les mécanismes de conception des contrats et de compensation des transactions.

La formation a été assurée par Monsieur Kevin Piccoli, Directeur Adjoint des Affaires Internationales et responsable de l'assistance technique à la CFTC, qui a apporté son expertise et partagé ses connaissances pratiques et techniques dans le domaine.

Interactif, ce programme de formation a également été un espace d'échanges fructueux entre les participants et a permis d'améliorer la compréhension du fonctionnement des marchés des produits dérivés.

Dans le cadre de la collaboration entre l'AMMC et la CFTC, d'autres actions visant à préparer le lancement du marché à terme au Maroc seront organisées au profit de l'ensemble des acteurs concernés de l'écosystème du marché des capitaux.

A propos de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

L'AMMC est l'autorité de régulation du marché marocain des capitaux. L'Institution a pour missions de veiller à la protection de l'épargne investie en instruments financiers et au bon fonctionnement et à la transparence du marché des capitaux au Maroc.

Membre de l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV) depuis 1996, l'AMMC a signé, en 2007, la convention multilatérale d'échange et de coopération (Multilateral Memorandum of Understanding/MMOU) de l'OICV faisant du Maroc le 44^e pays signataire et le 3^e pays Africain. L'Autorité préside également depuis février 2020, le Comité Régional Afrique Moyen-Orient (AMERC).

<http://www.ammc.ma>

À propos de la CFTC :

La Commodity Futures Trading Commission (CFTC) est l'organisme fédéral de réglementation des marchés dérivés aux États-Unis. Sa mission est de promouvoir l'intégrité, la résilience et le bon fonctionnement des marchés américains des dérivés et d'assurer la protection des investisseurs contre l'abus de marché.